

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 MARS 2021**

=====

L'an deux mille vingt et un, le trois mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du foyer pour tous sous la présidence de M. DOSIERE Jean-Paul, Maire.

Etaient présents : M. DOSIERE Jean-Paul – Mme LESIEUR Mélanie – M. RENEUX Bernard – Mme KERNER Edith – MM. TURQUIN Jean – PARMENTIER Eric – Mmes RENAULT Virginie - GUILLEMAIN Cathy - SIMON Sandrine – M. TESSARI Renaud - Mme PIRAUX Angélique - M. BEURET Julien – Mme JEUNIEUX Sophie – M. DEDUIT Jacky

Etait absent excusé : M. QUIMPER Eric

Secrétaire de séance : Mme RENAULT Virginie a été élue Secrétaire de séance.

M. QUIMPER Eric, absent excusé, a donné pouvoir à M. DOSIERE Jean-Paul pour voter en son lieu et place.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10. Une minute de silence est observée en mémoire de Mme Marie-Paule TOUPET, conseillère municipale de 1995 à 2001.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité. L'Assemblée passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1/- COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE

Réuni sous la présidence du doyen d'âge (Edith KERNER) :

a) Commune (rapporteur : M DOSIERE)

♦ EST D'AVIS D'APPROUVER le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal de la Commune présenté par M. J-P DOSIERE, Maire, duquel il ressort :

–	En section de fonctionnement :	
	Un résultat excédentaire de :	807 490,58 €
–	En section d'investissement :	
	Un résultat déficitaire de :	- 211 724,36 €
	Soit un excédent global de clôture de :	595 766,22 €

Pour information :

Restes à réaliser estimés de l'exercice : solde déficitaire de - 187 256,00 €

Résultat de clôture tenant compte des restes à réaliser : 408 510,22 €

(Présents : 13 – Votants : 13 – Pour : 13)

a) Budget annexe lotissement (rapporteur : M. RENEUX)

M. RENEUX rappelle que la comptabilité est particulière dans la mesure où la tenue d'une comptabilité de stocks s'impose pour le suivi du lotissement.

Le budget lotissement est assujéti à la TVA.

11 lots, représentant une emprise totale de 8 948 m², sont à commercialiser depuis l'été 2015.

A ce jour, quatre lots sont vendus représentant 3 249 m² et un total de recettes de 97 470 €.

M. RENEUX signale que 91 579 € de travaux ont été engagés en 2020 par la STP de la VENCE.

L'aménagement du lotissement est désormais achevé (voirie provisoire et réseaux en 2014 et 2015, voirie définitive, trottoirs et éclairage public en 2019 et 2020).

Le coût global d'aménagement du lotissement s'élève à environ 488 000 € HT.

Le compte administratif laisse apparaître un déficit de clôture de 175 994,24 €.

Le Conseil :

♦ EST D'AVIS D'APPROUVER le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe lotissement présenté par Mr J-P DOSIERE, Maire, duquel il ressort :

➤ En section de fonctionnement:

Un résultat excédentaire de : 177 798,87 €

➤ En section d'investissement :

Un résultat déficitaire de : - 353 793,11 €

Soit un déficit global de clôture de :- 175 994,24 €

(Présents : 13 – Votants : 13 – Pour : 13)

M. RENEUX explique qu'en attendant la vente des lots, c'est le budget principal qui couvre le déficit du budget annexe lotissement.

b) Centre Social Médiathèque « Yves Coppens » (rapporteur : Mme LESIEUR)

♦ EST D'AVIS D'APPROUVER le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe médiathèque centre social présenté par M. J-P DOSIERE, Maire, duquel il ressort :

➤ En section de fonctionnement:

Un résultat excédentaire de : 84 479,54 €

➤ En section d'investissement :

Un résultat déficitaire de : - 11 822,71 €

Soit un excédent global de clôture de : 72 656,83 €

Pour information :

Restes à réaliser estimés de l'exercice : solde déficitaire de - 15 000,00 €

Résultat de clôture tenant compte des restes à réaliser : 57 656,83 €

(Présents : 13 – Votants : 13 – Pour : 13)

2/- COMPTES DE GESTION 2020 DU RECEVEUR MUNICIPAL

♦ DECLARE que les comptes de gestion de l'exercice 2020 de la Commune et des budgets annexes médiathèque centre social et lotissement, dressés par le Receveur Municipal, n'appellent ni observation, ni remarque de sa part.

(Présents : 14 – Votants : 15 – Pour : 15)

3/-CONTRIBUTION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU POLE SCOLAIRE – ACOMPTE 2021

♦ ACCEPTE de verser, avant le vote du Budget Primitif 2021, un acompte de 84 500 € (représentant environ 50 % du montant 2020) sur la contribution 2021 du Syndicat Intercommunal du Pôle Scolaire ;

- ◆ DIT que la dépense correspondante sera imputée au compte 65548 « contribution aux organismes de regroupement » du budget primitif 2021 de la Commune ;
- ◆ CHARGE Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Présents : 14 – Votants : 15 – Pour : 15)

4/-AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA SALLE DES FETES ET DES ABORDS DE LA SALLE POLYVALENTE– EMPRUNT POUR FINANCEMENT DES TRAVAUX

M RENEUX rapporte que les travaux d'aménagement de la place de la halle (ex salle des fêtes) et des abords de la salle polyvalente viennent de débiter. Le chantier, programmé depuis plusieurs années, va s'étendre sur plusieurs mois pour un coût d'environ 431 530 HT, soit 517 836 € TTC.

Tout comme pour le financement des logements de la Poste, M. RENEUX explique que le recours à un emprunt de 200 000 € était envisagé dans la mesure où les taux d'intérêt sont bas et le niveau d'endettement de la Commune raisonnable.

Il présente au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel.

Le Conseil :

- ◆ DETERMINE comme suit les moyens financiers à envisager pour financer l'opération d'aménagement de la place de la salle des fêtes et des abords de la salle polyvalente :

Montant estimatif de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) : 431 530 € HT, soit 517 836 € TTC

Subventions espérées : 141 530 €

Autofinancement prévu (sous réserve d'attribution de subvention) : 90 000 €

Emprunt sollicité : 200 000 €

- ◆ CHARGE M. le Maire de consulter les établissements bancaires et signer tous documents permettant la mise en place de cet emprunt de 200 000 € ;

- ◆ PREND l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

(Présents : 14 – Votants : 15 – Pour : 15)

5/-BUDGET 2021 – FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

M. RENEUX propose l'ouverture d'une ligne de Trésorerie auprès d'un établissement bancaire pour palier à un éventuel problème de trésorerie momentané.

Des chantiers importants sont programmés (halle, place de la salle des fêtes, logements de la Poste), ce qui peut impacter la trésorerie de la Commune dans l'attente du versement de subventions ou dotations d'Etat attendues (FCTVA, etc...)

Par sécurité et confort de gestion, il convient de prévoir un préfinancement bancaire pour éviter des difficultés de trésorerie.

Le Conseil :

- ◆ APPROUVE le projet d'ouverture d'une ligne de trésorerie pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie liés au financement d'importants travaux communaux ;
- ◆ CHARGE Mr le Maire de solliciter les établissements bancaires pour la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 200 000 €, pour une durée d'un an.

(Présents : 14 – Votants : 15 – Pour : 15)

6/-AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET

♦ AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021 jusqu'au vote du budget primitif dans la limite des crédits présentés ci-dessous :

Budget principal :

Chapitre	Budget 2020 (BP + DM) - en €	Montant autorisé avant le BP 2021 (25%) - en €
20 – immobilisations incorporelles	13 880	3 470
204 – subventions d'équipement versées	43 000	10 750
21 – immobilisations corporelles	362 970	90 742,50
23 – immobilisations en cours	949 000	237 250

Budget annexe médiathèque :

Chapitre	Budget 2020 (BP + DM) - en €	Montant autorisé avant le BP 2021 (25%) - en €
20 – immobilisations incorporelles	0	0
204 – subventions d'équipement versées	0	0
21 – immobilisations corporelles	54 500	13 625
23 – immobilisations en cours	0	0

(Présents : 14 – Votants : 15 – Pour : 15)

7/-PERSONNEL COMMUNAL – SERVICES ADMINISTRATIFS – CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL

M. le Maire informe l'Assemblée que le secrétaire de mairie, actuellement en poste sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe (catégorie B de la Fonction Publique), a été retenu pour l'inscription sur la liste d'aptitude au grade d'attaché (catégorie A de la fonction publique).

Par conséquent, il propose de créer un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial.

Le Conseil :

- ♦ DECIDE de créer à compter du 15 avril 2021 un emploi permanent à temps complet sur le grade d'Attaché Territorial (Cat. A filière Administrative) ;
- ♦ PRECISE que l'agent recruté sur le poste exercera les fonctions de Secrétaire de Mairie (Commune de moins de 2000 habitants) et bénéficiera à ce titre de la nouvelle bonification indiciaire de traitement ;
- ♦ DIT que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné ;
- ♦ CHARGE Mr le Maire de procéder au recrutement de cet agent.

(Présents : 14 – Votants : 15 – Pour : 15)

8/-TRAVAUX 2021 – VALIDATION DES PARTICIPATIONS A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIES DES ARDENNES (FDEA)

♦ VALIDE les participations provisoires liées aux projets suivants étudiés avec la FDEA :

1/- éclairage public rue du Tonnelier (génie civil réalisé au préalable par la Commune) :

Travaux HT : 16 552,54 € (9 ensembles d'éclairage public LED)

Subvention FDEA : 9 931,52 €

Participation communale : 6 621,02 €

Tva : 3 310,51 €

Total à régler (fourniture, pose, câblage, TVA) : 9 931,52 €

Complément maîtrise d'œuvre FDEA : 614,60 €

2/- dissimulation réseaux électriques rue du Tonnelier (hors génie civil réalisé par la Commune fin 2020) :

Travaux HT : 11 523,92 €

Subvention FDEA : 8 642,94 €

Participation communale : 2 880,98 €

Complément maîtrise d'œuvre FDEA : 576,20 €

La dissimulation des réseaux communications électroniques n'est pas comprise (en cours d'étude : + ou – 3 000 €)

3/-un ensemble d'éclairage public rue de la Tuilerie :

Travaux HT (pose et raccordement de matériel fourni par la Commune) : 5 592,06 €

Subvention FDEA : 3 355,24 €

Participation communale : 2 236,82 €

Tva : 1 118,41 €

Total à régler (pose, tranchée, TVA) : 3 355,24 €

Complément maîtrise d'œuvre FDEA : 279,60 €

4/-éclairage public place de la halle (ex place de la salle des fêtes)

(génie civil réalisé au préalable par la Commune)

Travaux HT : 33 785,40 €

Subvention FDEA : 20 271,24 €

Participation communale : 13 514,16 €

Tva : 6 757,08 €

Total à régler (fourniture, pose, TVA) : 20 271,24 €

Complément maîtrise d'œuvre FDEA : 1 689,27 €

5/-dissimulation réseaux électriques rue Lagasse (génie civil réalisé par la FDEA)

Travaux HT : 81 994,72 €

Subvention FDEA : 61 496,04 €

Participation communale (25 %) : 20 498,68 €

Complément maîtrise d'œuvre FDEA : 4 099,74 €

La dissimulation des réseaux communications électroniques n'est pas comprise (en cours d'étude : + ou – 20 000 €)

♦ AUTORISE M. le Maire à procéder au versement des contributions financières correspondantes, à la FDEA.

(Présents : 14 – Votants : 15 – Pour : 15)

9/-ASSOCIATION « LES AMIS DE L'ABBAYE » - REEDITION D'UN OUVRAGE SUR L'ABBAYE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

- ♦ Vu le travail effectué par l'Association « les Amis de l'Abbaye » pour la réalisation d'une nouvelle édition de l'ouvrage intitulé « Signy-l'Abbaye – origine et évolution du Bourg » (première édition en 2005),
- ♦ Vu la demande présentée par Mme Nicole BOUCHER, Présidente de l'Association « les Amis de l'Abbaye », pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle,
- ♦ Vu l'intérêt et la richesse de l'ouvrage présenté,
- ♦ Vu le rapport de Mr le Maire,

Le Conseil :

- ♦ VOTE une subvention exceptionnelle de 2 000 € en faveur de l'Association des Amis de l'Abbaye pour la publication de l'ouvrage intitulé « Signy-l'Abbaye – origine et évolution du Bourg » ;
- ♦ DIT que les crédits seront prélevés au compte 6574 du Budget Communal ;
- ♦ DEMANDE l'attribution à la Commune de Signy-l'Abbaye de 100 exemplaires de l'ouvrage « Signy-l'Abbaye – origine et évolution du Bourg » en contrepartie de la subvention octroyée.

(Présents : 14 – Votants : 15 – Pour : 15)

10/- COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES

1/- Droit à la formation des élus

M. DOSIERE signale qu'un mail a récemment été transféré à tout le conseil municipal. Des formations, prises en charge par la Caisse des Dépôts et Consignations, sont susceptibles d'être organisées au sein de la collectivité ou à proximité. M. DOSIERE propose de communiquer la liste et les coordonnées de tous les conseillers à l'organisme de formation. Les élus intéressés finaliseront leur inscription en validant un bulletin individuel.

Accord de principe du Conseil.

2/-Gestion immobilière

Sollicitées par M. DOSIERE et Mme LESIEUR, Karen et Elsa LEMPEREUR, gérantes de l'agence immobilière de Signy-l'Abbaye, ont indiqué pouvoir apporter une aide dans la gestion du parc immobilier locatif de la Commune. Concrètement, l'agence immobilière peut rechercher des locataires, dresser les états des lieux, rédiger les baux, établir les diagnostics obligatoires, procéder à une visite annuelle des logements, vérifier périodiquement les paiements des loyers.

Les honoraires supportées par la Commune sont d'environ 300 € à chaque entrée de locataire.

La mise en recouvrement des loyers et le choix des locataires restent du ressort de la collectivité.

Démarche validée par le Conseil

3/-Annulation du Carnaval

En raison de la crise sanitaire, M. DOSIERE informe l'assemblée qu'il n'est pas possible d'autoriser le carnaval cette année.

Renaud TESSARI reproche au maire que cette décision ait été prise sans aucune concertation. Aucun échange n'a été engagé par le Conseil Municipal pour évoquer ce qu'il était possible d'envisager, dans le respect des règles sanitaires, avec les écoles, la médiathèque, les associations.

M. DOSIERE répond qu'il ne fait que suivre les directives préfectorales et que chacun doit prendre ses responsabilités vis à vis des conditions sanitaires actuelles.

Le débat s'élargit sur l'animation et la vie associative du village. Renaud TESSARI fait part de son mécontentement dans la mesure où aucun débat n'est instauré au sein du Conseil Municipal. Renaud précise avoir parfois du mal à trouver sa place au sein de l'équipe.

Si beaucoup d'informations sont évoquées au cours des réunions, Julien BEURET indique quant à lui que la « méthode de discussion » fait que les débats sont parfois vite arrêtés.

En clôture des échanges, M. DOSIERE propose que, lors de la prochaine réunion d'équipe, un large temps soit consacré à la vie associative et l'animation du village. Il attend que certaines thématiques soient portées et initiées par des conseillers municipaux.

4/- Site internet

Le groupe de travail a retenu la proposition de David TRUILLARD, société Images en Plus de Launois-sur-Vence. Une réunion sera programmée prochainement pour préparer le contenu et évoquer les modalités de mise à jour du site.

5/-Travaux réseaux humides rues Lagasse et rue du 407 RI

La Communauté de Communes a enfin lancé l'appel d'offres portant sur la mise en séparatif des réseaux eaux usées et eaux pluviales, ainsi que le remplacement de la conduite d'eau potable.

Réponse attendue pour fin mars. Le début des travaux ne devrait pas intervenir avant l'été.

6/-Etude chaufferie bois et réseau de chaleur

Un devis d'un montant de 11 175 € HT a été retourné à Enercoop pour la reprise de l'étude de faisabilité portant sur l'implantation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur. L'étude est en cours de réalisation et servira de base de travail au montage global de l'opération et du plan de financement.

7/-Elections Départementales et Régionales des 13 et 20 juin 2021

Les élections auront lieu au COSEC de Signy-l'Abbaye.

Des personnes sont recherchées pour la tenue des bureaux de vote le jour du scrutin.

Pour préparer le scrutin des élections départementales, les opérations de mise sous plis de la propagande électorale seront exceptionnellement gérées par la Commune, en collaboration avec la Préfecture. Plusieurs personnes seront recrutées par la Commune pour effectuer ces tâches ponctuelles (une journée en mai et une journée en juin).

8/-Ouverture du bureau de Poste

La baisse des heures d'ouverture du guichet, avec fermeture les samedis et lundis matins, devait être mise en place au 1er avril 2021.

Suite au courrier de désaccord de la mairie, la décision est reportée à septembre afin que les responsables du groupe La Poste puissent déposer de nouvelles propositions.

9/- Divers :

- Sophie JEUNIEAUX évoque les problèmes de sécurité devant l'école primaire ;
- Renaud TESSARI signale que de nombreux promeneurs sont mécontents du manque d'entretien de la signalétique / balisage des sentiers touristiques gérées par les Crêtes Préardennaises ;
- Jean-Paul DOSIERE indique que les membres du Conseil seront invités à participer à une réunion avec l'ONF le 16/03, notamment pour évoquer l'entretien des équipements touristiques en forêt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

Le Président,

J-P DOSIERE